

Des propositions sénatoriales pour protéger les TPE/PME des cyber-risques



© 2021 Les Echos Publishing

Les cyber-risques augmentent d'année en année, et l'amélioration de la cyberdéfense des grandes entreprises a reporté cette cybercriminalité vers les petites entreprises plus vulnérables. Avec la crise sanitaire et l'incitation au télétravail, la situation s'est encore aggravée, les salariés utilisant leur propre matériel informatique sans véritable souci de la sécurité informatique. On note ainsi une augmentation de 667 % des attaques par phishing entre le 1^{er} et le 23 mars 2020.

Vers une meilleure formation des entrepreneurs

Pour améliorer la protection des TPE-PME, les sénateurs font plusieurs propositions. Ils souhaitent ainsi, par exemple, organiser chaque année le 30 novembre (journée mondiale de la cybersécurité) un « hackathon » pour rendre public les failles de sécurité des logiciels utilisés par les petites entreprises et forcer les fournisseurs à revoir leurs produits. Ils aimeraient également la création d'un « package » de solutions de cybersécurité simple d'utilisation pour les TPE/PME, et mettre en réseau des responsables de sécurité des services

informatiques (RSSI), ayant le statut de tiers de confiance, par les CCI. Ils proposent également de mieux former les salariés sur le sujet, mais aussi des « cyber opérateurs » spécialisés en cybersécurité (niveau 3, 4, 5 / BTS ou DUT Cyber). Enfin, ils souhaitent l'instauration d'un crédit d'impôt spécifique pour les TPE/PME, qui favoriserait la formation au numérique des artisans et commerçants et leur permettrait de réduire de 50 % et à hauteur de 5 000 € leurs coûts d'équipement.

www.senat.fr

© 2021 Les Echos Publishing